



Châtaigneraie
CANTALIENNE

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET
SYNTHETIQUE DES COMPTES
ADMINISTRATIFS 2018
COMMUNE DE PRUNET**

L'article 107 de la Loi NOTRE du 7 août 2015 prévoit de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales.

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet.

Le Compte Administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année 2018.

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'année 2018 génère un excédent brut de 182 811,88 € et après l'affectation du résultat (financement de la section d'investissement), l'excédent net s'élève à 33 741,76 €.

Dépenses

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 464 464,81 €.

Les dépenses de fonctionnement ont diminué de 5.59% par rapport à celle de 2017.

Les dépenses budgétaires sont soit réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à décaissement), soit d'ordre (charges exceptionnelles et dotations sans décaissement).

Elles sont regroupées en 6 catégories principales :

011 charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, assurances ...)

012 charges de personnel (salaires et charges sociales)

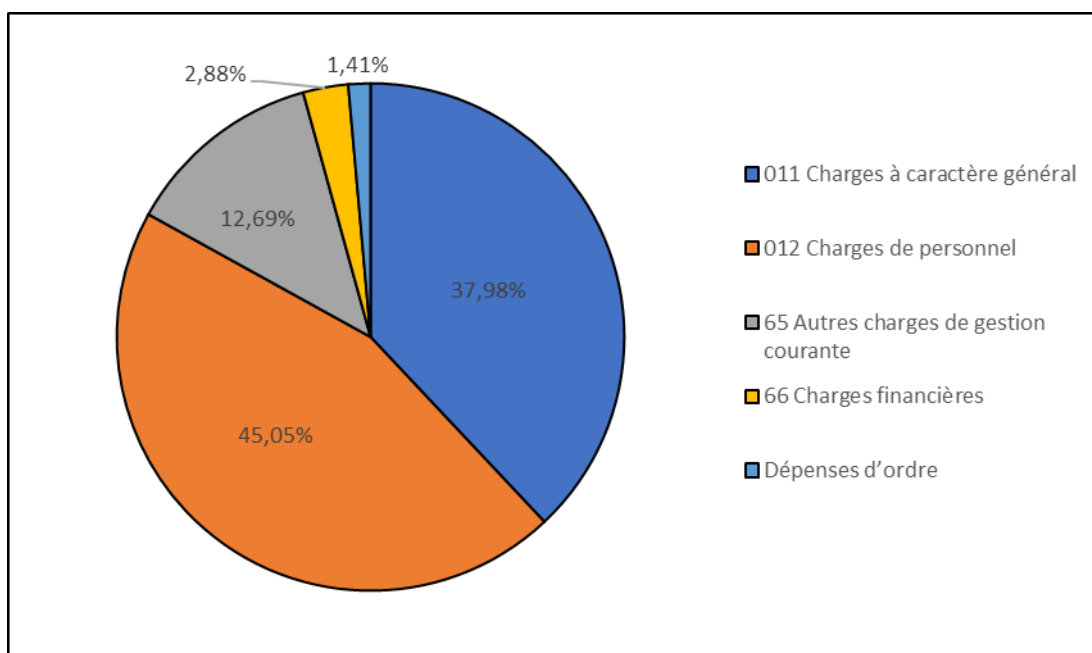
65 charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus...)

66 charges financières (intérêt des emprunts, frais de ligne de trésorerie...)

67 charges exceptionnelles

et les charges d'ordre (exemples : dotations aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations cédées).

Chapitre	CA 2018
011 Charges à caractère général	176 421,32
012 Charges de personnel	209 235,34
65 Autres charges de gestion courante	58 918,07
66 Charges financières	13 357,85
67 Charges exceptionnelles	0,00
Dépenses d'ordre	6 532,23
TOTAL	464 464,81



Recettes

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 647 276,69 €.

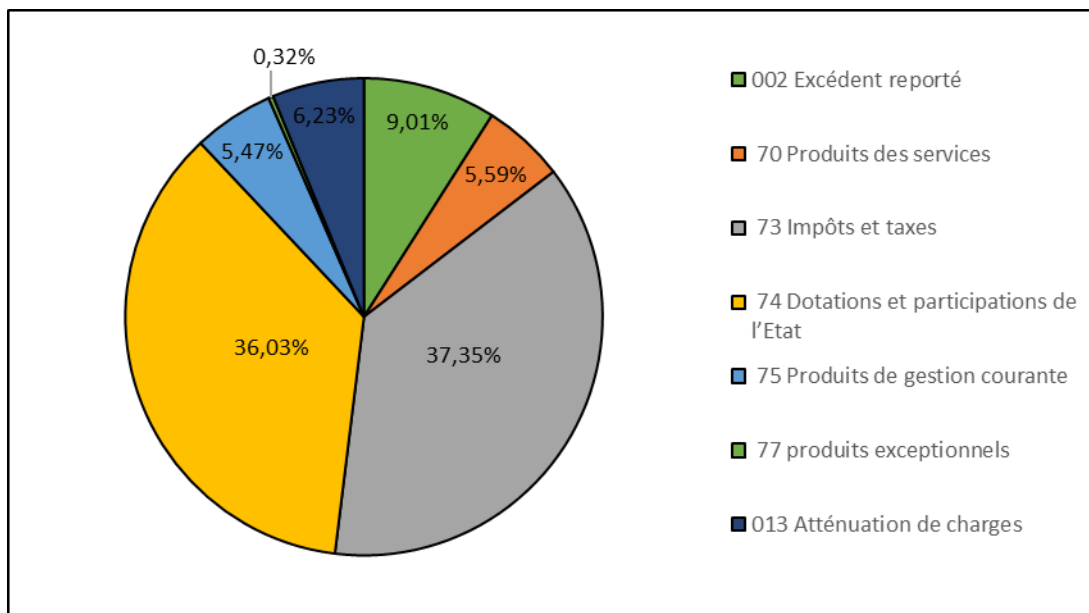
Les recettes de fonctionnement ont diminué de 2,41% par rapport à celle de 2017.

Les recettes budgétaires sont soit réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à encaissement), soit d'ordre budgétaires (produits exceptionnels sans encaissement).

Elles sont regroupées en 8 catégories principales :

- 70 Produits divers (redevances périscolaires, redevances d'occupation du domaine public...)
- 73 Produits issus de la fiscalité locale (TH, TFB, TFNB, taxe sur les pylônes)
- 74 Dotations et participations de l'Etat
- 75 Produits de gestion courante (revenus des immeubles et divers)
- 76 Produits financiers
- 77 Produits exceptionnels (produit des cessions...)
- 013 Atténuation des charges (remboursement rémunération du personnel, indemnité compensatrice pour agence postale)
- 001 Excédent reporté

Chapitre	CA 2018
002 Excédent reporté	58 324,40
70 Produits des services	36 196,18
73 Impôts et taxes	241 731,00
74 Dotations et participations de l'Etat	233 240,00
75 Produits de gestion courante	35 385,89
76 Produits financiers	0,00
77 produits exceptionnels	2 100,00
013 Atténuation de charges	40 299,22
TOTAL	647 276,69



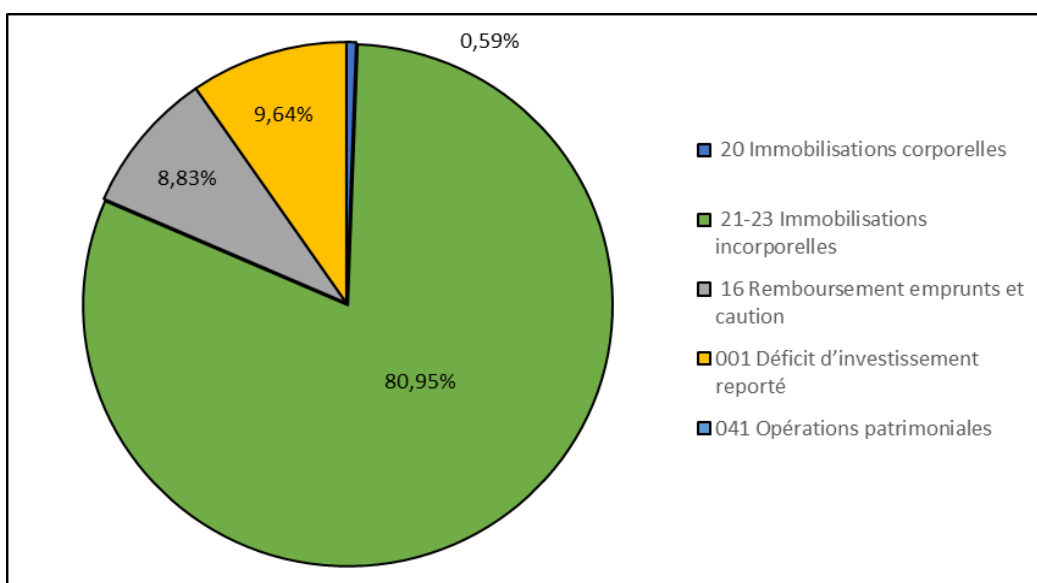
SECTION D'INVESTISSEMENT

L'année 2018 génère un déficit d'investissement de 176 056,12 €.

Dépenses

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 639 997,91 €.

Chapitre	CA 2018
20 Immobilisations corporelles	3 746,16
21-23 Immobilisations incorporelles	518 060,55
16 Remboursement emprunts et caution	56 521,26
001 Déficit d'investissement reporté	61 669,94
041 Opérations patrimoniales	0,00
TOTAL	639 997,91



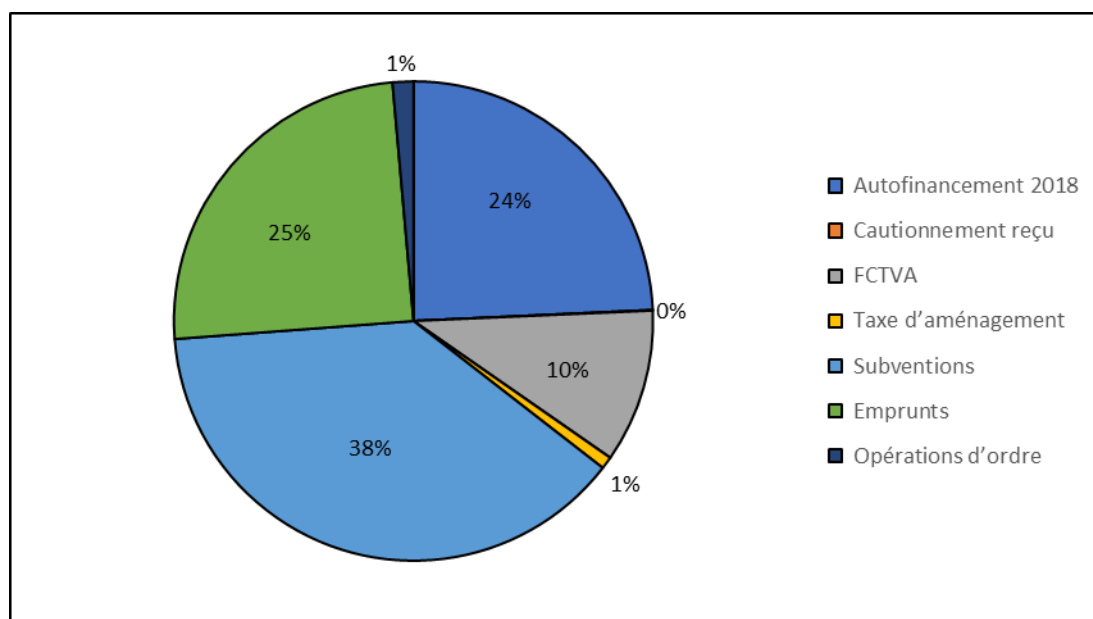
Les principaux investissements 2018 ont été les suivants :

- Acquisitions diverses (Maison Delhostal, véhicule électrique, mobilier scolaire, abribus, godet...)
- Travaux de voirie
- Eclairage public
- Entretien des bâtiments communaux
- Accessibilité école
- City stade

Recettes

Les recettes d'investissement se sont élevées à 463 941,79 €.

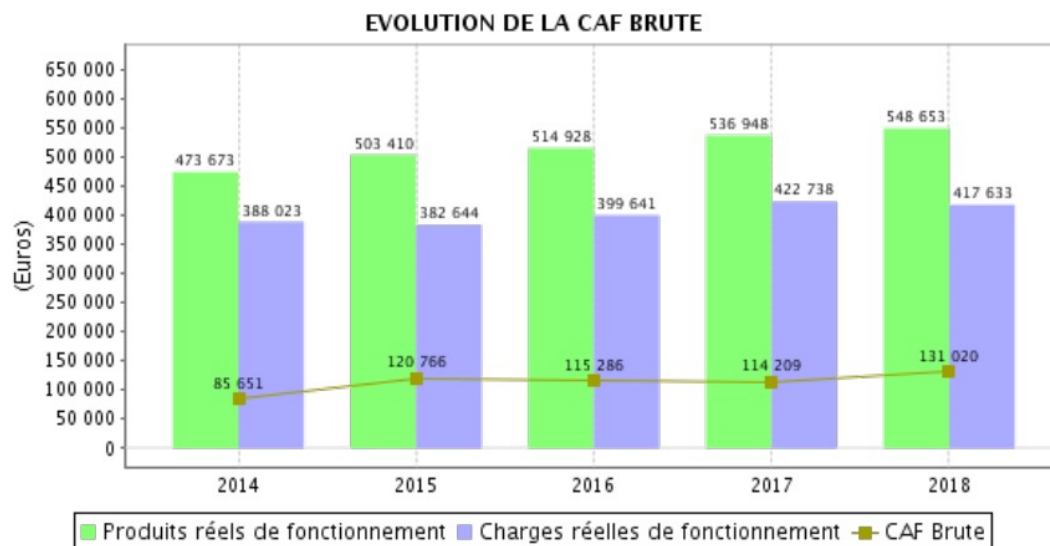
Chapitre	CA 2018
Autofinancement 2018	112 571,94
Cautionnement reçu	196,64
FCTVA	48 049,00
Taxe d'aménagement	3 885,82
Subventions	177 700,76
Emprunts	115 005,40
Opérations d'ordre	6 532,23
TOTAL	463 941,79



Capacité d'Autofinancement (CAF)

CAF brute :

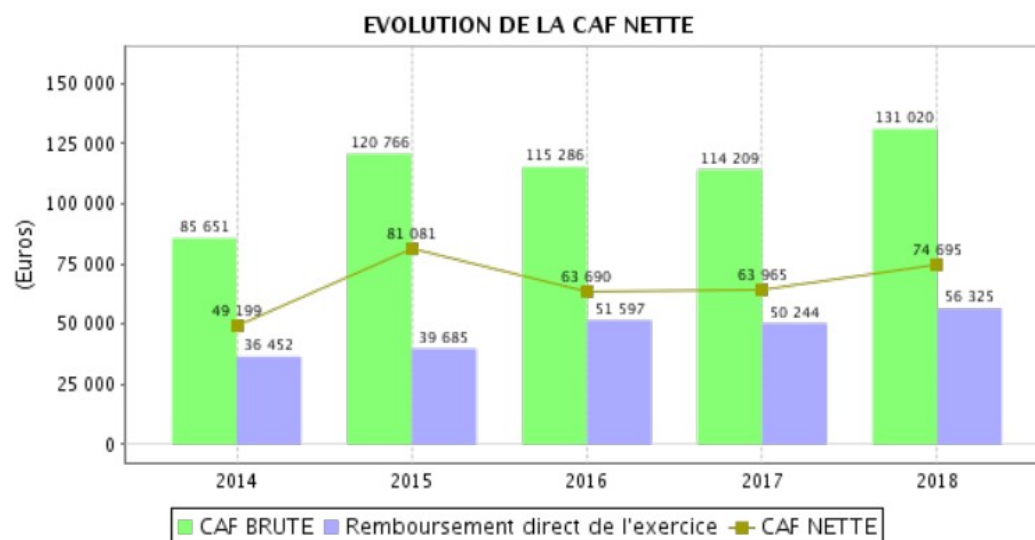
La Capacité d'Autofinancement représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisations) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.



CAF nette :

La Capacité d'Autofinancement nette représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.



Endettement

L'encours de la dette au 31/12/2018 s'élève à 673 377,93 €.

Taux d'imposition

	2016	2017	2018
Taxe d'Habitation	13,64	13,64	13,64
Taxe Foncière Bâtie	20,59	20,59	20,59
Taxe Foncière Non Bâties	110,28	110,28	110,28

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'année 2018 génère un excédent net de fonctionnement de 52 259,76 €.

Dépenses

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 93 876,66 €. Elles sont restées stables par rapport à celles de 2017 (+0.47 %).

Comme pour le budget principal, les dépenses sont soit réelles, soit d'ordre et sont regroupées en six catégories :

Chapitre	CA 2018
011 Charges à caractère général	46 495,19
012 Charges de personnel	10 836,75
65 Autres charges de gestion courante	3 194,32
66 Charges financières	2 739,28
67 Charges exceptionnelles	0
Dépenses d'ordre	30 611,12
TOTAL	93 876,66

Recettes

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 146 136,42 €.

Les recettes de fonctionnement ont augmenté de 16,78% par rapport à celle de 2017. Elles sont soit réelles, soit d'ordre budgétaires et sont regroupées en 6 catégories principales :

Chapitre	CA 2018
002 Excédent reporté	31 701,56
70 Produits des services	105 028,73
74 Subventions d'exploitation	0,00
75 Produits de gestion courante	286,13
77 produits exceptionnels	9 120,00
Recettes d'ordre	0,00
TOTAL	146 136,42

SECTION D'INVESTISSEMENT

L'année 2018 génère un excédent d'investissement de 11 776,38 €.

Dépenses

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 41 205,25 €.

Chapitre	CA 2018
20 Immobilisations corporelles	1 438,92
21-23 Immobilisations incorporelles	11 295,62
16 Remboursement emprunts et caution	19 350,71
Dépenses d'ordre	9 120,00
TOTAL	41 205,25

Recettes

Les recettes d'investissement se sont élevées à 52 981,63 €.

Chapitre	CA 2018
001 excédent investissement reporté	21 485,51
FCTVA	885,00
Opérations d'ordre	30 611,12
TOTAL	52 981,63

BUDGET LOTISSEMENT

Ce budget n'a généré aucune dépense ni recette au cours de l'année 2018. Le déficit d'investissement de 2017 de 25 320,93€ est donc identique en 2018.

Le Maire,
Michel MERAL